Autour de Jenlain

Une randonnée proposée par PNR de l'Avesnois

Circuit au cœur du bocage adapté aux familles et aux randonneurs débutants. Il utilise des chemins agricoles, des petites routes et des sentiers bocagers.

Durée	2h 45	**Difficulté**	Facile
Distance	9,02 km	**Retour point de depart**	Oui
Dénivelé positif	62 m	**Activité**	Pédestre
Dénivelé négatif	54 m	**Commune**	Jenlain (59144)
Point haut	108 m	**Région**	Avesnois
Point bas	62 m		

Trace n° 1557678

Description

Départ : Résidence les Aunelles.
Garez-vous au niveau de la Résidence les Aunelles, située au carrefour de la Rue Friquet et Rue du Moulin.

(**D/A**) Remontez la Rue Friquet, passez sous le pont puis empruntez à gauche le sentier rural des haies, la Rue Friquet puis empruntez à droite le «Sentier Rural». Au fond, prenez à gauche puis encore à gauche et aboutissez à l'ancienne voie ferrée Valenciennes-Maubeuge.

(**1**) Suivez à droite l'ancienne voie ferrée, tantôt formant une voûte arbustive de charmes et d'aubépines, tantôt offrant des points de vue sur le village de Wargnies-le-Grand, la vallée de l'Aunelle ou le Bois de Wargnies. Poursuivez jusqu'au chemin pavé de la Gare.

(**2**) Tournez à gauche sur la RD129. Après l'Aunelle, empruntez à droite la Rue de la Racque. 400m plus loin, la rue monte à gauche à angle droit et débouche sur un croisement. Allez tout droit sur la Rue des Bosquiaux. Laissez à gauche la Grand Rue puis les rues des Écoles et du Paradis. À la sortie du virage, laissez à droite le Chemin du Grand Cavin et arrivez près du cimetière.

(**3**) À la Chapelle Saint-Roch, bifurquez à gauche.

(**4**) Au Stop à proximité du Tombeau du Philanthrope, tournez à gauche sur le bas-côté et descendez jusqu'à l'église.

(**5**) Au niveau de l'église, bifurquez à droite pour traverser la place en oblique. Au bout, prenez à gauche la Rue Pisson puis à droite la Rue de la Fontaine. Traversez ensuite «les Marlières» et montez la Rue de la Raquette. Vous quittez ainsi Wargnies-le-Grand.

(**7**) Dépassez la Chapelle Sainte-Marie et au croisement du Soleil Levant, prenez à gauche. Vous apercevez vers le Nord le clocher de Sebourg.

(**7**) À la station d'épuration, tournez à droite et continuez tout droit. À la fourche suivante, prenez à droite.

(**8**) **Traversez prudemment** la D50a et continuez sur le chemin de terre. Après le cimetière militaire, descendez à gauche. Notez, sous la frondaison, la chapelle borne, typique de l'Avesnois, dédiée à Notre-Dame de Grâce.

(**9**) Empruntez à gauche la rue centrale de Jenlain (D934). Passez à côté de la brasserie Duyck – bière de Jenlain – qui fait la notoriété du village.

(**10**) 250 m après la brasserie, prenez à droite le Chemin de Préseau puis, tout de suite à gauche, empruntez la ruelle bocagère. Ce sentier, en bordure de pâture, offre de nombreux points de vue, notamment sur le château d'En Haut, construit au XVIIIe siècle par les Comtes d'Espiennes. Au bout, retrouvez l'église, descendez tout droit et retrouvez votre point de

Points de passages

D/A Résidence les Aunelles
N 50.311912° / E 3.634384° - alt. 78 m - km 0

1 Ancienne voie ferrée
N 50.310612° / E 3.634686° - alt. 85 m - km 0.75

2 Route D129, vers l' - Aunelle (rivière) - Affluent de l'Hogneau
N 50.306332° / E 3.653797° - alt. 82 m - km 2.25

3 - Chapelle Saint-Roch (Wargnies-le-Grand)
N 50.306278° / E 3.666445° - alt. 104 m - km 3.52

4 - Tombeau du Philanthrope (Wargnies-le-Grand)
N 50.307178° / E 3.667497° - alt. 107 m - km 3.65

5 La place
N 50.308868° / E 3.660832° - alt. 89 m - km 4.25

6 - Chapelle Sainte-Marie (Wargnies-le-Grand)
N 50.312347° / E 3.652083° - alt. 85 m - km 5.06

7 Station d'épuration
N 50.315025° / E 3.639585° - alt. 66 m - km 6.13

8 Traversée de la D50a
N 50.316452° / E 3.629283° - alt. 90 m - km 7

9 Jonction D934
N 50.315922° / E 3.624089° - alt. 96 m - km 7.67

10 Bifurcation
N 50.312984° / E 3.627088° - alt. 98 m - km 8.07

D/A Résidence les Aunelles
N 50.311943° / E 3.634406° - alt. 78 m - km 9.02

Copie, vente et diffusion interdites - XfcO2qbz

départ (**D**/**A**).

Informations pratiques

Quelques traversées de routes ou le passage vers la Chapelle Saint-Roch sont à effectuer avec prudence.
Circuit inscrit au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée).

Suivez le balisage Jaune.

Variante courte 4 km :
Suivez le début du descriptif du circuit principal.
Arrivé au point (**1**), poursuivez tout droit et empruntez un large chemin enherbé entre deux pâtures.
Au bout du chemin, prenez à gauche en longeant le ruisseau. À la route, tournez à droite et continuez tout droit
Arrivé au point (**7**), suivez le descriptif du circuit principal jusqu'à l'arrivée.

A proximité

L'Église Saint-Martin a subi de nombreuses restaurations. En 1941, le feu dévasta le clocher qui fut rebâti entièrement mais la flèche ne fut jamais remplacée.

Café Rando Nord L'Original à Jenlain
https://www.tourisme-avesnois.com/prepar...
Donnez-nous votre avis sur https://www.visorando.com/randonnee-autour-de-jenlain/

En savoir plus :
Email : annie.trotin.pnra@gmail.com

Copie, vente et diffusion interdites - XfcO2qbz

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée

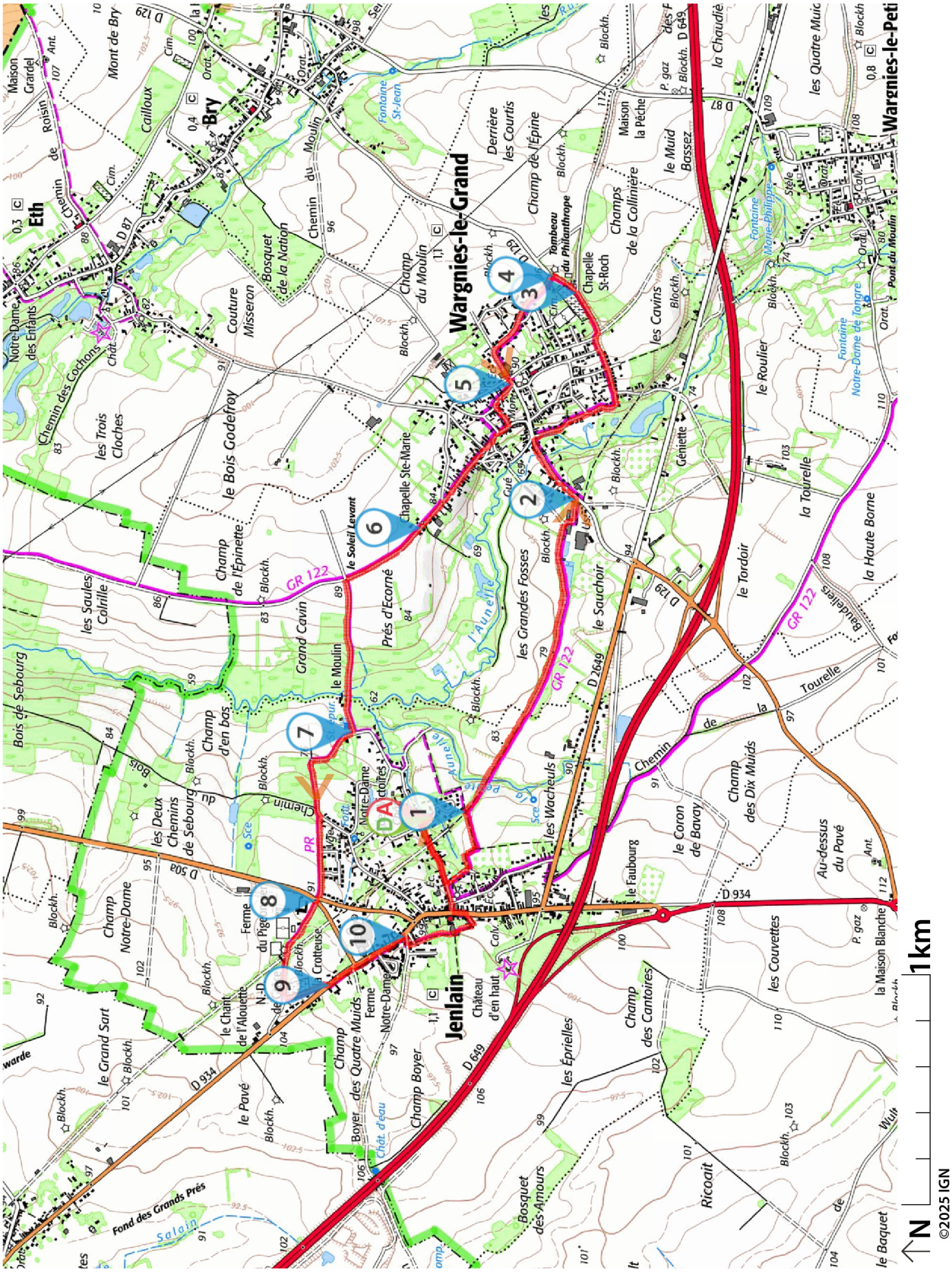

Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Visorando
Préparer et partager ses randos

LA CHARTE du visorandonneur

Préparation de sa randonnée

BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.

CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...

S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.

PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée

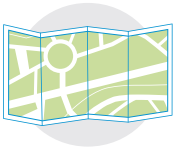

RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).

RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.

RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...

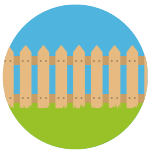

REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.

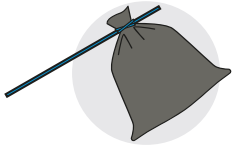

RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.

ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.

GARDER LA MAITRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.

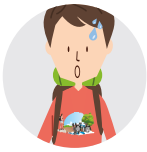

LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.